

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n°25

Objet : INFORMATIONS - DECISIONS DU PRESIDENT

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 6 octobre 2025 s'est réuni, Centre culturel Jacques Templier - 5 Rue Pierre Brossolette - 95130 LE PLESSIS BOUCHARD, en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Sandra BILLET, Miloud GOUAL, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, Vannina PRÉVOT, Marie-Pierre JEZEQUEL, Marie-Evelyne CHRISTIN, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etienne LE BECHEC, Fazila DEHAS, Dalila KHORBI, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Stéphane GUIBOREL, Carole FAIDHERBE, Angélique MEZIERE, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Aline ROGER, Olivier DALMONT, Thomas COTTINET, Franck GAILLARD, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Stéphane AUBOIN, Nathalie JOLLY, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Cyril JOLY, Célia JACQUET-LEGER, Camille CARON, Nicolas PONCHEL, Régis PEDANOU, Nicolas KOWBASIUK, Vania CASTRO FERNANDES, Sarah NEROZZI-BANFI, Paul MAUGIS

Étaient absents excusés et représentés :

Xavier HAQUIN par Benoît BLANCHARD
Gérard LAMBERT-MOTTE par Pierre LE BEL
Françoise GONZALEZ par Patrick BOULLÉ
Zouina MENNAD par Nicole LANASPRE
Nathalie CAPBLANC par Bernard JAMET
Sophie FERREIRA par Xavier DUBOURG
Tom MORISSE par Jean AUBIN

Étaient absents excusés :

Yucef KHINACHE, Darine BOUADIS

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h04

Secrétaire de Séance : Laetitia BOISSEAU-STAL,

N°D_2025_116

Nombre de membres en exercice : 87
 Nombre de présents : 78
 Nombre de pouvoirs : 7
 Nombre de votant : 0

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu les statuts de la CA Val Parisis,
 Vu la délibération N° D/2020/59 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au Président,

PREND ACTE des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

Date	Numéro	Objet
02/04/2026	d/3.3.1/2025/146	CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE FORMATIONS A L'ARMEMENT EN UNION DE COLLECTIVITES ENTRE LA CA VAL PARISIS ET LA COMMUNE D'ARGENTEUIL
03/04/2025	d/7.5/2025/147	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT POUR L'ANNEE 2025 DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE CREATION D'UNE VOIE VERTE SE SITUANT SUR LES COMMUNES DE SAINT-LEU-LA-FORET ET LE PLESSIS-BOUCHARD
03/04/2025	d/8.1.1/2025/148	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES CONFIDENTIELLES AUPRES DU CABINET MERLIN
04/04/2025	d/8.9/2025/149	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ROCKING TIME POUR UNE CONFÉRENCE MUSICALE « PLATINES ET CAFÉINES MUSIQUES DU CAMBODGE » PAR MICHAËL AVIGNON À LA MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
07/04/2025	d/1.1/2025/150	ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE GAINAGE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT
08/04/2025	d/1.1/2025/151	RESILIATION DU MARCHÉ DE REALISATION D'ETUDE D'OPPORTUNITE SUR LES DISPOSITIFS INTERBAILLEURS RENFORCANT LA SECURITE ET LA TRANQUILITE DES RESIDENTS
05/03/2025	d/8.9/2025/152	AVENANT À LA CONVENTION DE PRESTATION AVEC MARIE BOULIC POUR L'ORGANISATION DE 5 ATELIERS D'ÉCRITURE À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
10/04/2025	d/3.5.3/2025/153	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE D'HERBLAY SUR SEINE ET DE SES MATERIELS AU PROFIT DU COLLEGE ISABELLE AUTISSIER
10/04/2025	d/8.9/2025/154	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE RELATIF A UN CONCERT SUR LES MUSIQUES POPULAIRES DU XXE SIECLE A LA MEDIATHQUE DE SAINT LEU LA FORET

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2025_116

12/04/2025	d/8.9/2025/155	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LES ARTS SAINT LOUPIENS » POUR UNE EXPOSITION ARTISTIQUE À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)
14/04/2025	d/1.1/2025/156	DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2025-18 RELATIVE À LA TENUE D'UN SEMINAIRE
15/04/2025	d/7.5/2025/157	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE EN 2024
15/04/2025	d/8.9/2025/158	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE CORMEILLES (EMC) POUR UN CONCERT JOUÉ PAR LES ÉLÈVES À LA MÉDIATHÈQUE L'ECLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
15/04/2025	d/3.5.3/2025/159	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN MONITEUR EN MANIÈRE DES ARMES POUR LES ENTRAÎNEMENTS DE LA POLICE MUNICIPALE MUTUALISÉE
16/04/2025	d/7.5/2025/160	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN 2025
17/04/2025	d/7.5/2025/161	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN RÉSEAU D'EAUX USEES RUE DES MALLETS À TAVERNY
17/04/2025	d/7.5/2025/162	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION (DGD) POUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN ACCÈS EN LIBRE-SERVICE DANS LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER À SANNOIS
18/04/2025	d/8.9/2025/163	CONVENTION AVEC LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE POUR UNE ANIMATION JEUX VIDÉO DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION DÉNOMMÉE « FESTIVAL CULTURE MANGA » - MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY – FRANCONVILLE-LA-GARENNE
23/04/2025	d/3.3.1/2025/164	CONVENTIONS D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT / IROKAI
23/04/2025	d/7.5/2025/165	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION PAR GAINAGE SUR 3 TRONÇONS ET PAR LE REMPLACEMENT DE 45ML DE COLLECTEUR EN MÉTHODE TRADITIONNELLE SITUÉS RUE DE L'HÔTELLERIE À FRANCONVILLE-LA-GARENNE
24/04/2025	d/8.9/2025/166	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION ZONE 52 ET LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)
10/09/2025	d/8.9/2025/167	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION LA COMPAGNIE DES RÊVES LUCIDES POUR UN SPECTACLE PAR JULIA ALIMASI À LA MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
28/04/2025	d/7.5/2025/168	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DES TRAVAUX RELATIFS AU DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
23/04/2025	d/7.5/2025/169	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN ACCÈS EN LIBRE-SERVICE DANS LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ CANCELIER À SANNOIS

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2025_116

30/04/2025	d/1.1/2025/170	ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUBSEQUENT N°3 DU MARCHÉ A2021-02
12/05/2025	d/7.5/2025/171	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE D'AMÉNAGEMENTS FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ ET À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE LORS DE LA RÉNOVATION DU PÔLE GARE DE PIERRELAYE
06/05/2025	d/7.5/2025/172	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES LORS DE LA RÉNOVATION DU PÔLE GARE DE PIERRELAYE
06/05/2025	d/3.5.3/2025/173	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL - ALICE MILLIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS ET LA COMMUNE DE TAVERNY
07/05/2025	d/8.9/2025/174	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LUDOTHÈQUE DE MONTIGNY POUR UNE SESSION DE JEUX DE SOCIÉTÉ À LA BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY LES CORMEILLES)
18/06/2025	d/7.5/2025/175	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN RÉSEAU D'EAUX USEES AVENUE CLAUDE SOMMER À BEAUCHAMP.
07/05/2025	d/8.9/2025/176	CONTRAT DE CÉSSION AVEC TOHU BOHU POUR UN SPECTACLE PETITE ENFANCE « TRAIN TORTUE » À LA BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY LES CORMEILLES)
07/05/2025	d/3.1/2025/177	ACQUISITION DU PARKING SIS 117 AVENUE DE LA LIBÉRATION À PIERRELAYE (PARCELLES AV 243P ET AV 244)
07/05/2025	d/7.5/2025/178	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN ACCÈS EN LIBRE-SERVICE DANS LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER À SANNOIS
07/05/2025	d/7.5/2025/179	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MÉDIATHÈQUE DE CORMEILLES-EN-PARISIS
07/05/2025	d/7.5/2025/180	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MÉDIATHÈQUE D'EAUBONNE
07/05/2025	d/7.5/2025/181	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MÉDIATHÈQUE D'ERMONT
07/05/2025	d/7.5/2025/182	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MÉDIATHÈQUE DE SAINT-LEU-LA-FORÊT
10/07/2025	d/3.5.3/2025/183	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE – ALICE MILLIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS ET LA COMMUNE DE TAVERNY
12/05/2025	d/3.5.3/2025/184	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ DE RESTAURATION TYPE RAPIDE SUR L'AIRE « LES TREMBLEAUX » À CORMEILLES-EN-PARISIS-ANTONY VALLEZ
12/05/2025	d/7.5/2025/185	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE D'AMÉNAGEMENTS FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ ET À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE LORS DE LA RÉNOVATION DU PÔLE GARE DE SANNOIS
12/05/2025	d/3.5.3/2025/186	SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PONCTUELLE DE LOCAUX ET MATÉRIELS AVEC LA COMMUNE DE TAVERNY
13/05/2025	d/8.7/2025/187	SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC LA

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr »

N°D_2025_116

		SNCF POUR LA CREATION D'UN ARRET DE BUS EN GARE DE SAINT LEU LA FORET
13/05/2025	d/3.5.3/2025/188	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE MME COUEGNAT ANAÏS
13/05/2025	d/8.9/2025/189	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION A VOS JEUX !! ET LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU
13/05/2025	d/8.9/2025/190	CONTRAT DE PRESTATION AVEC L'AUTRICE SANDRINE KAO POUR UN ATELIER BANDE DESSINÉE À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU
14/05/2025	d/3.5.3/2025/191	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE L'INSTALLATION DE DISTRIBUTEURS AU SEIN DES PISCINES DU RESEAU DE LA CAVP
14/05/2025	d/8.9/2025/192	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ET SI LES IMAGES RELATIF A UN ATELIER STOP-MOTION A LA MEDIATHQUE DE SAINT LEU LA FORET
14/05/2025	d/8.9/2025/193	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MADAME FATY SAMBOU, AUTEURE AUTO-EDITEE CORMEILLAISE, POUR UNE LECTURE DE SES ALBUMS À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARIS)
14/05/2025	d/7.5/2025/194	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT QUARTIER RUE DE LA PAIX A SAINT-LEU LA FORET
19/05/2025	d/3.5.3/2025/195	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE LES GRANDS BAINS DU PARISIS DE LA CA VAL PARISIS AU PROFIT DE MONSIEUR GAETAN LEO, MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR
19/05/2025	d/3.5.3/2025/196	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE LES GRANDS BAINS DU PARISIS DE LA CA VAL PARISIS AU PROFIT DE MONSIEUR GEOFFREY BELKOFF, MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR
19/05/2025	d/3.5.3/2025/197	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE LES GRANDS BAINS DU PARISIS DE LA CA VAL PARISIS AU PROFIT DE MONSIEUR MARTIAL PETIT, MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR
19/05/2025	d/3.5.3/2025/198	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE LES GRANDS BAINS DU PARISIS DE LA CA VAL PARISIS AU PROFIT DE MADAME SANDRINE MORILLON, MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR
20/05/2025	d/3.5.3/2025/199	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE LES GRANDS BAINS DU PARISIS DE LA CA VAL PARISIS AU PROFIT DE MONSIEUR RENAUD NERI, MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR
20/05/2025	d/3.5.3/2025/200	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE LES GRANDS BAINS DU PARISIS DE LA CA VAL PARISIS AU PROFIT DE MONSIEUR JULIEN MENGELLE, MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR
20/05/2025	d/3.5.3/2025/201	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE LES GRANDS BAINS DU PARISIS DE LA CA VAL PARISIS AU PROFIT DE MONSIEUR THEO BROULOU-VERDY, MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR
20/05/2025	d/8.9/2025/202	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'HÔPITAL DE JOUR DE SANNOIS ET LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER (SANNOIS)
20/05/2025	d/3.3.1/2025/203	BAIL DEROGATOIRE / LE VAL NOURRICIER – QUADRA TERRA
20/05/2025	d/3.5.3/2025/204	CONVENTION OCCUPATION PRECAIRE PARCELLES VOIE VERTE ST LEU PLESSIS (AC15, AC536, AC547, AC268, AC 269)

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr »

N°D_2025_116

20/05/2025	d/3.1/2025/205	ACQUISITION BEIN SIS 48 RUE MARCEAU COLIN A MONTIGNY PARCELLE AK39
21/05/2025	d/1.1/2025/206	ATTRIBUTION DU MARCHE DE MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE RELATIVE A L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU SIEGE D'AGGLOMERATION A PIERRELAYE (2025-19)
21/05/2025	d/1.1/2025/207	AVENANT N°2 AU LOT N°1 DU MARCHE DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (2023-06)
22/05/2025	d/7.5/2025/208	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE-DE-FRANCE MOBILITE DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU TERMINUS SUR LA COMMUNE DE SAINT-LEU-LE-FORET POUR LA LIGNE L7
22/05/2025	d/7.5/2025/209	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE-DE-FRANCE MOBILITE DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU TERMINUS EN GARE DE FRANCONVILLE-LE PLESSIS BOUCHARD (NORD) SUR LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE POUR LA LIGNE L10_
22/05/2025	d/7.5/2025/210	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE-DE-FRANCE MOBILITE DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU TERMINUS SUR LA COMMUNE D'EAUBONNE POUR LA LIGNE 38.04
22/05/2025	d/7.5/2025/211	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE-DE-FRANCE MOBILITE DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION D'UN NOUVEL ARRET DE DESSERTE DE POLE SUR LA COMMUNE D'EAUBONNE POUR LES LIGNES L3 ET 95.03 MODIFIEE
23/05/2025	d/8.9/2025/212	CONTRAT DE PRESTATION AVEC JUST'IN CREATIONS POUR UN SPECTACLE LECTURE AU VIOLON À LA BIBLIOTHEQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY LES CORMEILLES)
23/05/2025	d/3.5.3/2025/213	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATERIELS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALPARISIS ET LE SDIS95
26/05/2025	d/8.9/2025/214	CONVENTION DE PRESTATION AVEC MARIE VELTER POUR UNE LECTURE PUBLIQUE DE LA PIÈCE DE THÉÂTRE « À LA FOLIE » À LA MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
26/05/2025	d/3.5.3/2025/215	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY SUR SEINE ET DE SES MATERIELS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE COMITE DEPARTEMENTAL DE PLONGEE DU VAL D'OISE
26/05/2025	d/1.1/2025/216	AVENANT N°2 AU MARCHE 2023-27
26/05/2025	d/1.1/2025/217	AVENANT N°3 AU MARCHE 2023-27
26/05/2025	d/3.3.1/2025/218	AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT / LOGI-K
27/05/2025	d/3.3.1/2025/219	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS ET LE SERVICE REGIONAL UNSS DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
28/05/2025	d/7.5/2025/220	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES RUE DE VAUCELLES A TAVERNY.
03/06/2025	d/7.5/2025/221	DECISION MODIFICATIVE DE LA DECISION N° D/7.5/2025/209 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE-DE-FRANCE MOBILITE DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU TERMINUS EN GARE DE FRANCONVILLE-LE PLESSIS BOUCHARD (NORD) SUR LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE POUR LA LIGNE L10

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr »

N°D_2025_116

03/06/2025	d/8.9/2025/222	CONTRAT DE CESSION AVEC WILBOX RELATIF À TROIS ATELIERS JEUX DE SOCIÉTÉ À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
03/06/2025	d/8.9/2025/223	CONTRAT DE CESSION AVEC LA SARL TOHU BOHU RELATIF AU SPECTACLE « LE TRAIN TORTUE » D'ANNE-LISE VOUAUX MASSEL À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
03/06/2025	d/8.9/2025/224	CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION LE RECIGRAPHE RELATIF AU SPECTACLE « LES ÉMOTIONS DE LOUISON ! » DE GUILLAUME ALIX À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
04/06/2025	d/8.7/2025/225	CONVENTION D'UTILISATION DE LA GARE ROUTIERE D'ERMONT-EAUBONNE - TRANSDEV VEXIN
4/06/2025	d/3.5.3/2025/226	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET LE COLLEGE INTERNATIONAL TRILINGUE DE CERGY
4/06/2025	d/1.1/2025/227	DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHE 2025-17 DE MISSION D'ANALYSE DES RISQUES DE DEFAILLANCE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT
05/06/2025	d/3.5.3/2025/228	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE FOODTRUCK – PAE DES EPINAUX - FREPILLON
10/06/2025	d/3.3.1/2025/229	BAIL COMMERCIAL / COMAREL
10/06/2025	d/3.3.1/2025/230	BAIL COMMERCIAL / RAMONAGE 95 - HOTTE CLEAN
11/06/2025	d/2.2.6/2025/231	ACTE SERVITUDE CANALISATION ASSAINISSEMENT PARCELLE AB 1245 SANNOIS
13/06/2025	d/1.1/2025/232	NOTIFICATION DU MARCHE N°2025-11 « MARCHE DE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE TECHNIQUE, D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE DES BESOINS AQUATIQUES DE LA CAVP »
13/06/2025	d/8.9/2025/233	CONTRAT DE PRESTATION AVEC JUST'IN CREATIONS POUR UN SPECTACLE LECTURE AU VIOLON À LA BIBLIOTHEQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY LES CORMEILLES)
14/06/2025	d/8.9/2025/234	CONTRAT DE PRESTATION AVEC EMMANUELLE CHECKMODINE EDMEE POUR UN ATELIER BIEN ÊTRE AUTOUR DU DÉSENCOMBREMENT BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
14/06/2025	d/8.9/2025/235	CONTRAT DE PRESTATION AVEC EMMANUELLE CHECKMODINE EDMEE POUR DEUX ATELIERS AUTOUR DE LA SANTÉ MENTALE À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS) ET À LA BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
14/06/2025	d/8.9/2025/236	CONTRAT DE PRESTATION AVEC LAURA CAILLAUD POUR UNE PRÉSENTATION LITTÉRAIRE BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
14/06/2025	d/8.9/2025/237	CONTRAT DE CESSION AVEC M. RENAULD DOMINIQUE RELATIF À UN ATELIER DE CONVERSATION PHILOSOPHIQUE BIBLIOTHEQUE GEORGES BRASSENS – MONTIGNY LES CORMEILLES
30/06/2025	d/1.1/2025/238	ACCOMPAGNEMENT POUR LE DEPLOIEMENT DE CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TERRITOIRE DU VAL PARISIS

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr »

N°D_2025_116

08/07/2025/	d/1.1/2025/239	ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2025-28 D'IMPLANTATION D'UNE CONSIGNE A VELO DE 20 PLACES
20/06/2025	d/3.3.1/2025/240	BAIL COMMERCIAL / FRUITSELECT
21/06/2025	d/8.9/2025/241	CONTRAT DE PRESTATION AVEC LE COLLECTIF QUATRE AILES POUR UN ATELIER D'INCRUSTATION D'IMAGES EN LIEN AVEC LE SPECTACLE « MILLE SECRETS DE POUSSINS » À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
21/06/2025	d/8.9/2025/242	CONTRAT DE PRESTATION AVEC ATELIERS GEEKS POUR DEUX ATELIERS CREATIFS EN LIEN AVEC LE TEMPS FORT AUTOUR DE CLAUDE PONTI, À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
21/06/2025	d/8.9/2025/243	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ACTIVE RELATIVE À L'ANIMATION DE TROIS CAFÉS-PHILO À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS), À LA MÉDIATHÈQUE JEAN-D'ORMESSON (LE PLESSIS-BOUCHARD, À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT)
21/06/2025	d/8.9/2025/244	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AZUR, SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS POUR DEUX ATELIERS DE SENSIBILISATION À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
23/06/2025	d/1.1/2025/245	ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LOCATION-MAINTENANCE D'UN PARC DE ROBOTS ASPIRATEURS SUBAQUATIQUES POUR L'ENTRETIEN DES PISCINES DE LA CAVP (2025-10)
23/06/2025	d/8.7/2025/246	CONVENTION D'UTILISATION DE LA GARE ROUTIERE D'ERMONT-EAUBONNE - TRANSDEV VALMY
23/06/2025	d/8.7/2025/247	CONVENTION D'UTILISATION DE LA GARE ROUTIERE D'ERMONT-EAUBONNE - TRANSDEV PICARDIE
23/06/2025	d/8.7/2025/248	CONVENTION D'UTILISATION DE LA GARE ROUTIERE D'ERMONT-EAUBONNE - FRANCILITE VALPARISIS
23/06/2025	d/8.7/2025/249	CONVENTION D'UTILISATION DE LA GARE ROUTIERE D'ERMONT-EAUBONNE - RATP
23/06/2025	d/8.7/2025/250	CONVENTION D'UTILISATION DE LA GARE ROUTIERE D'ERMONT-EAUBONNE - KISIO
23/06/2025	d/1.1/2025/251	ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUBSEQUENT 4 DE MODERNISATION ET DE REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU POLE GARE DE SANNOIS (A2021-02)
24/06/2025	d/7.5/2025/252	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU UNITAIRE PAR GAINAGE ET REHABILITATION DE 14 BRANCHEMENTS SITUÉS RUE DU GENERAL LECLERC A FRANCONVILLE-LA-GARENNE
25/06/2025	d/1.1/2025/253	ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ETUDE DE PREFIGURATION D'UNE FERME PEDAGOGIQUE A TAVERNY (2025-12)
26/06/2025	d/8.9/2025/254	CONVENTION DE PRESTATION POUR UNE RENCONTRE AVEC MIREILLE BONDON-LE BRIS À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
27/06/2025	d/7.5.1/2025/255	CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DU PROJET « ALIMENTATION LOCALE, SANTE ET LIEN SOCIAL », DEPOSE PAR LA CAVP DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 2025 DE LA COMMISSION DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE,
30/06/2025	d/7.5/2025/256	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU UNITAIRE PAR GAINAGE ET

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr »

N°D_2025_116

		REHABILITATION DE 18 BRANCHEMENTS SITUÉS RUE DE LA MARDELLE A CORMEILLES-EN-PARISIS
01/07/2025	d/3.5.3/2025/257	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATÉRIELS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE ISABELLE AUTISSIER
01/07/2025	d/3.5.3/2025/258	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATÉRIELS AVEC LE COLLEGE GEORGES DUHAMEL
01/07/2025	d/3.5.3/2025/259	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATÉRIELS AVEC LE COLLEGE JEAN VILAR
01/07/2025	d/3.5.3/2025/260	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATÉRIELS AVEC LE COLLEGE ISABELLE AUTISSIER
01/07/2025	d/3.5.3/2025/261	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATÉRIELS AVEC LE LYCEE MONTESQUIEU
01/07/2025	d/7.5/2025/262	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU UNITAIRE PAR GAINAGE ET REHABILITATION DE 16 BRANCHEMENTS SITUÉS AVENUE DES TILLEULS A CORMEILLES-EN-PARISIS
01/07/2025	d/3.5.3/2025/263	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE ET DE SES MATÉRIELS AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE MONTESQUIEU
01/07/2025	d/8.8.1/2025/264	CONVENTION RELATIVE AUX ETUDES POUR LE REAMENAGEMENT ECOLOGIQUE DES BERGES DU BASSIN DES MOULINETS
02/07/2025	d/8.9/2025/265	CONVENTION DE PRESTATION POUR UN ATELIER RÉFLEXOLOGIE PAR ANNE-LAURE DUZER À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ CANCELIER DE SANNOIS
02/07/2025	d/1.7/2025/266	CONVENTION D'HONORAIRES AVEC MAÎTRE FLORENT HAUCHECORNE
02/07/2025	d/1.7/2025/267	CONVENTION D'HONORAIRES AVEC MAÎTRE FLORENT HAUCHECORNE
03/07/2025	d/3.5.3/2025/268	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE LES NYMPHEAS DU PARISIS ET DE SES MATÉRIELS AVEC LE COLLEGE MONTESQUIEU
03/07/2025	d/3.5.3/2025/269	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LOUIS HAYET
03/07/2025	d/3.5.3/2025/270	CONVENTION DE PRESTATION AVEC WILBOX, POUR TROIS SESSIONS DE FORMATION EN DIRECTION DES MÉDIATHÉCAIRES DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE
04/07/2025	d/7.5.2./2025/271	CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA CA VAL PARISIS POUR LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE POUR L'ANNEE 2024
4/07/2025	d/1.4.1/2025/272	CONVENTION DE PRESTATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE ENTRE LA SOCIETE VETHYQUA ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS
05/07/2025		CONTRAT DE CESSION AVEC LE CINÉMA HENRI LANGLOIS RELATIF A UN

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr »

N°D_2025_116

	d/8.9/2025/273	CINÉ-DÉBAT « PRENDRE SOIN DU VIVANT, APAISER NOS ESPRITS : LE CHEMIN DES ABEILLES » - MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
08/07/2025	d/8.9/2025/274	CONVENTION AVEC MME VALLIER CHRISTELLE RELATIF À UN ATELIER MÉDIATHÈQUE GEORGES BRASSENS (MONTIGNY-LES-CORMEILLES)
08/07/2025	d/1.1/2025/275	ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2025-27 D'INSTALLATION D'ABRIS À VÉLOS EN GARE D'ERMONT HALTE ET ERMONT-EAUBONNE
09/07/2025	d/3.5.3/2025/276	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE CORMEILLES-EN-PARISIS ET DE SES MATÉRIELS AVEC LE LYCÉE PHILIPPE KIEFFER
10/07/2025	d/1.1/2025/277	AVENANT N°3 AU LOT 1 DU MARCHÉ 2023-06 DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT
10/07/2025	d/1.1/2025/278	DECLARATION SANS SUITE DU LOT 2 DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES ÉQUIPEMENTS DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, DES CENTRES AQUATIQUES ET DU PARC SCHLUMBERGER
10/07/2025	d/1.1/2025/279	ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ÉTUDE AGROPEDOLOGIQUE, POLLUTION ET ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS
11/07/2025	d/8.9/2025/280	CONVENTION DE PRESTATION AVEC TERRA INCOGNITA POUR UNE EXPOSITION D'ŒUVRE ET UNE RENCONTRE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)
11/07/2025	d/8.9/2025/281	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AUTEUR OLIVIER TOURNUT POUR UNE RENCONTRE ET SÉANCE DE DEDICACES À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)
16/07/2025	d/8.3/2025/282	CONVENTION RELATIVE À L'EFFACEMENT DE RÉSEAU AÉRIEN DE TELECOMMUNICATION ROUTE DE SEINE À CORMEILLES EN PARISIS
17/07/2025	d/7.5/2025/283	PROCES-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES AU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE L'OISE SUD (SIAVOS)
22/07/2025	d/3.5.3/2025/284	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ÉQUIPEMENT COMMUNAL POUR LES ENTRAÎNEMENTS CYNOPHIQUES
22/07/2025	d/8.9/2025/285	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION JOURS, SEMIS ET ENTRE-DEUX POUR L'ANIMATION D'UN ATELIER CRÉATIF « REPRISAGE » À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT)
22/07/2025	d/8.9/2025/286	CONVENTION DE PRESTATION AVEC ECO-ACTITUDE RELATIVE À L'ANIMATION D'UN ATELIER DE FABRICATION DE PRODUITS ÉCOLOGIQUES À LA BIBLIOTHÈQUE ANNEXE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT) ET À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE-LA-GARENNE)
22/07/2025	d/8.9/2025/287	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AUTO-ENTREPRENEUSE CLARA DAURES RELATIVE À L'ANIMATION D'UNE CONFÉRENCE SUR LA SANTÉ MENTALE ET LES RELATIONS PARENTS-ENFANTS À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT)
22/07/2025	d/8.9/2025/288	CONVENTION AVEC LA LIBRAIRIE IMPRESSIONS POUR UNE

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr »

N°D_2025_116

		PRÉSENTATION DE BANDES DESSINÉES À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT)
22/07/2025	d/3.5.3/2025/289	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE LES NYMPHEAS DU PARISIS ET DE SES MATERIELS AVEC LE COLLEGE LE PETIT BOIS
22/07/2025	d/3.5.3/2025/290	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE LES NYMPHEAS DU PARISIS ET DE SES MATERIELS AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LE PETIT BOIS
22/07/2025	d/1.1/2025/291	AVENANT N°4 AU MARCHE DE DESIGNATION D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE SIX POLES GARES (2023-27)
24/07/2025	d/1.1/2025/292	ATTRIBUTION DU MARCHE DE REACTUALISATION DE L'ETUDE DE TRAFIC DANS LE CADRE DU PROJET DE POLE GARE D'ERMONT-EAUBONNE
24/07/2025	d/1.1/2025/293	AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE VIABILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE OLYMPIQUE – PHASE 2 (2023-31)
28/07/2025	d/7.5/2025/294	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT PCAET 2025 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS ET POUR L'ACCOMPAGNEMENT DU DEPLOIEMENT DE CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES SUR LE TERRITOIRE
29/07/2025	d/2.3.2/2025/295	PRÉEMPTION PARCELLES BN552, BN553 ET BN554 SISES ROUTE DE PIERRELAIE A BESSANCOURT (DIA N° 09506025B0073)
29/07/2025	d/1.1/2025/296	ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PREPARATION ET LA PASSATION D'UN MARCHE DE GESTION GLOBALE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'UN MARCHE DE MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS
01/08/2025	d/3.5.3/2025/297	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAL-ALICE MILLIAT-ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET ARENA SPA
02/08/2025	d/8.9/2025/298	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AGE ET PARTAGE POUR UNE SESSION DE JEUX DE CARTES À LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
02/08/2025	d/8.9/2025/299	CONVENTION DE PRESTATION POUR UN ATELIER COLLAGRAPHIE SUR PAPIER AVEC VANESSA HIÉ À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
02/08/2025	d/8.9/2025/300	CONTRAT DE CESSIION POUR LE SPECTACLE « LES FABLES DE LA FONTAINE » PAR L'ASSOCIATION GINGKO BILOBA À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS

Fait et délibéré ce jour à Le Plessis-Bouchard.

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr »

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 16/10/2025

ID : 095-200058485-20251014-D_2025_116-DE

webdelib

N°D_2025_116

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»